

## Exclusif : 39 % des conseillers indépendants québécois songent à abandonner les fonds communs

06 mai 2009 | Ronald McKenzie



Vraisemblablement échaudés par la hausse des cotisations au Fonds d'indemnisation des services financiers (FISF), près de 4 conseillers indépendants sur 10 songent à délaisser le commerce des fonds communs au Québec. À la place, ils se tourneraient vers la vente de fonds distincts.

Cette donnée est tirée d'un sondage réalisé fin avril par le Regroupement indépendant des conseillers de l'industrie financière du Québec (RICIFQ) auprès d'une centaine de ses quelque 600 membres. « Elle confirme ce que nous entendons dans nos discussions avec nos confrères et ce que nous pouvons lire dans les courriels », dit Léon Lemoine, président du RICIFQ.

À ses yeux, ce chiffre de 39 % est « considérable ». « Si on calcule qu'il y a entre 7 000 et 8 000 conseillers autonomes au Québec et que près de 40 % d'entre eux laissent tomber leur permis de fonds communs, l'AMF aura un problème à renflouer le FISF dans les délais prévus par la loi. » Selon les prévisions actuarielles, la recapitalisation du FISF, dont la caisse a sauté à la suite de l'indemnisation de 900 victimes de Norbourg, devrait être complétée en 2012.

Mais si quelque 3 000 conseillers choisissent de ne pas renouveler leur permis de fonds communs, le FISF devra combler ce manque à gagner. Comment ? En *recotisant* les représentants en épargne collective restants. Ils se trouveront, en quelque sorte, à payer pour les autres. Les nouvelles hausses de cotisation pourraient arriver plus vite qu'ils ne le pensent, car la loi prévoit que la recapitalisation du FISF doit être accomplie sur une période de cinq ans, pas plus. Rappelons que le FISF est financé presque exclusivement par les cotisations que versent les conseillers de l'industrie des services financiers. Ce sont d'ailleurs eux qui l'ont mis en place, bien avant la création de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

### Un des objectifs : sensibiliser l'AMF

Le RICIFQ a réalisé ce sondage afin, d'une part, de quantifier le sentiment d'animosité qu'il percevait de la part de ses membres. D'autre part, il veut montrer à l'AMF, chiffres à l'appui, que les hausses de cotisations au FISF ont pour effet de décourager le conseil indépendant au Québec. Si c'est ce qui se produit, les épargnants en feront les frais, car ils seront condamnés « à devenir eux-mêmes leur propre courtier », souligne Léon Lemoine. Les produits et les services financiers, ils les trouveront dans un marché où ne règnent que les grandes institutions financières.

« Les hausses des cotisations au FISF mettent à l'épreuve la capacité de payer des conseillers et des cabinets indépendants. Cela pose plusieurs problèmes, dont celle, cruciale, de la relève. Les jeunes qui se lancent dans le métier et qui doivent déboursier, en commençant, des centaines de dollars en permis pourraient se décourager. Quant aux plus vieux, ils peuvent y trouver un motif supplémentaire pour partir à la retraite plus rapidement », explique Léon Lemoine.

### Hausse de la prime d'assurance responsabilité ?

Le RICIFQ a sondé ses membres sur des sujets connexes. À la question : « Saviez-vous que cette augmentation [des cotisations au FISF] risque d'avoir une influence à la hausse sur votre prime d'assurance responsabilité ? », près des trois quarts des participants (73 %) ont répondu par l'affirmative. « Nous pensions que les conseillers auraient été moins nombreux à saisir la relation entre leur taux de cotisation et leur prime d'assurance. Les résultats nous ont surpris. Cela signifie que les conseillers indépendants sont loin d'être dupes ou mal informés vis-à-vis de ce dossier », note Léon Lemoine.

Lorsque l'AMF a décrété des hausses de cotisation au FISF, le RICIFQ a martelé l'idée que ces augmentations

pourraient inciter les conseillers indépendants à abandonner leur pratique de travailleur autonome. Pour voir ce qu'il en était vraiment, il a posé la question à ses membres. Réponse : 22 % ont dit que, oui, ils pourraient délaissier leur statut de travailleur autonome. C'est peu, non ? Au contraire, dit Léon Lemoine. Une réponse positive à cette question suppose que les participants sont prêts à réorienter fondamentalement leur activité professionnelle. « Près du quart des répondants ont dit qu'ils envisageaient de prendre cette décision lourde de sens. Ce n'est pas rien », souligne-t-il.

Enfin, 80 % des conseillers interrogés sont conscients que la hausse des cotisations au FISF pourrait atteindre 600 % d'ici 2011.

Les résultats du sondage du RICIFQ donneront lieu à une discussion lors de leur présentation à l'assemblée générale qui aura lieu vendredi prochain, à Boucherville. Pour savoir où et quand se déroulera cet événement, cliquez [ici](#).

Sur le même sujet :

- [La paternité déficiente du FISF](#)
- [Adieu fonds communs](#)
- [Vers un exode des représentants en épargne collective ?](#)
- [Le RICIFQ veut connaître votre opinion](#)

Autres sujets de notre bulletin Conseiller.ca du 6 mai 2009 :

- [RBC : la marque qui a le plus de valeur au pays](#)
- [IQPF : un premier Formateur de l'année](#)
- [Montréal : l'immobilier résidentiel toujours solide](#)
- [Ce que nous réserve la crise \(1re partie\)](#)

© "Conseiller.ca. Tous droits réservés 2004."

Fermer

Cet article peut être trouvé à  
[http://www.conseiller.ca/www\\_conseiller\\_ca/actualites/today/article.jsp?content=20090506\\_102356\\_9532](http://www.conseiller.ca/www_conseiller_ca/actualites/today/article.jsp?content=20090506_102356_9532)